



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 9 janvier 2024, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 157-2024 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 18 janvier 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière